Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260321-22_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 17/03/2026

Date d'affichage : 17/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à neuf heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Hervé CHAUPITRE, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Madame Sophie BACQUET, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Valérie BRARD, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur Jean-Charles PROVENT (pouvoir à Monsieur Mickaël SAUVÉ).

Madame Sophie BACQUET a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°22/2026

ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, maire élu, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints au maire.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
Le conseil municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.
À l'issue de ce délai, Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée, la liste en tête de laquelle est placé le candidat Monsieur Hervé CHAUPITRE.

Après les opérations de vote au scrutin secret, le bureau procède au dépouillement des bulletins de vote.

Le président proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins blancs : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260321-22_2026-DE

A obtenu :
Liste de Monsieur Hervé CHAUPITRE : quatorze voix

Sont donc proclamés adjoints au maire et immédiatement installés dans leurs fonctions les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Hervé CHAUPITRE dans l'ordre suivant :

1 – Monsieur Hervé CHAUPITRE
2 – Madame Sophie BACQUET
3 – Monsieur Mickaël SAUVÉ

À Combourtillé, le 21 mars 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Sophie BACQUET

Le Maire,
Philippe BUINEAU